



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada

Tableau 4B

Crédit d'impôt à l'investissement (CII) admissible, par administration, de 2010 à 2014

Administration	2010	2011	2012	2013	2014
Terre-Neuve-et-Labrador	5,300	5,248	4,819	4,328	4,111
Île-du-Prince-Édouard	2,722	-	-	2,226	1,983
Nouvelle-Écosse	13,984	16,394	19,587	12,900	10,753
Nouveau-Brunswick	9,937	8,997	9,889	8,870	6,700
Québec	534,767	501,020	497,707	469,029	453,982
Ontario	846,506	846,493	849,496	816,706	743,590
Manitoba	23,808	24,111	24,400	22,841	28,337
Saskatchewan	22,727	23,141	20,140	19,536	15,148
Alberta	124,338	140,892	179,769	145,649	132,808
Colombie-Britannique	231,247	234,403	243,902	233,920	228,056
Yukon	-	-	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-	-	-
Nunavut	-	-	-	-	-
Administrations multiples	1,269,693	1,383,958	1,469,709	1,536,057	984,630
À l'extérieur du Canada	-	-	-	-	-
TOTAL	3,091,928	3,190,220	3,326,690	3,274,638	2,613,179

Remarques

1. Le crédit d'impôt à l'investissement admissible correspond à la somme des montants indiqués aux lignes 560, 580, 610, 911, 912 et 913 de l'annexe 31, *Crédit d'impôt à l'investissement*.
2. Données au 31 décembre 2017.
3. L'administration est déterminée à l'aide du code d'administration indiqué à la ligne 750 du *formulaire T2, Déclaration de revenus des sociétés*.
4. Un tiret (-) indique les renseignements supprimés pour des raisons de confidentialité. Ceux-ci comprennent aussi des zéros valides.
5. Le total des chiffres qui figurent dans le tableau peut ne pas correspondre au total indiqué, en raison de l'arrondissement ou de la suppression.
6. Toutes les données peuvent faire l'objet de modifications en raison de vérifications, de cotisations tardives, de nouvelles cotisations ou de reports.
7. Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars et arrondis.
8. Les données sont présentées par année d'imposition.